

INTRODUCTION

Régulation, changement et environnement du travail

Katherine Lippel, Richard Johnstone
et Geneviève Baril-Gingras

Ce numéro spécial de *Relations industrielles/Industrial Relations* présente des articles issus de recherches originales consacrées à des changements fondamentaux survenus dans le travail et les formes d'emploi, qui détériorent la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs et qui creusent les inégalités face à la santé. Ce sont autant de défis majeurs pour ceux qui veulent résister à cette spirale vers la dégradation des conditions de travail et qui imaginent et promeuvent des réformes de la réglementation pour mieux protéger les personnes au travail et leur santé. Les articles de ce numéro spécial apportent non seulement une contribution aux connaissances sur l'intensification du travail, sur la précarisation de l'emploi et leur impact sur la santé et la sécurité, mais ils mettent aussi en lumière d'autres défis dont un environnement du travail désormais mondialisé est porteur : la combinaison de la précarité avec une *mobilité internationale, régionale et locale liée à l'emploi*, aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement ; les difficultés de déplacement quotidien que connaissent certains travailleurs à l'emploi précaire ; des *horaires de travail atypiques* qui résultent des pressions à l'intensification du travail et les problèmes pour la santé et l'*équilibre travail-famille* qui s'ensuivent ; et, enfin, la *dilution des responsabilités* pour la santé, la sécurité et l'indemnisation des travailleurs dans la chaîne de sous-traitance internationale. L'un des articles illustre une problématique ancienne, mais toujours prégnante : la production d'un « *paradigme du doute* » qui utilise et même produit de l'incertitude scientifique occultant les risques encourus par les personnes au travail et retardant d'autant la prévention et l'indemnisation des effets négatifs sur la santé.

Les articles de ce numéro spécial proviennent tous de communications des auteurs à la *Conférence internationale sur la régulation, le changement et l'en-*

Katherine Lippel, professeure, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité du travail, Faculté de droit, section de droit civil, Université d'Ottawa, Canada (klippel@uottawa.ca).

Richard Johnstone, professeur, Faculty of Law, Queensland University of Technology, Brisbane, Australie (richard.johnstone@qut.edu.au).

Geneviève Baril-Gingras, professeure titulaire, Département des relations industrielles, Université Laval, Québec, Canada (Genevieve.Baril-Gingras@rlt.ulaval.ca).

*vironnement du travail*¹, tenue en décembre 2015 à l'Université d'Ottawa. L'idée d'une série de rencontres qui a abouti à cette conférence a émergé de discussions entre collègues australiens, britanniques, canadiens et français, au sujet de l'importance de développer les possibilités de réseautage et de soutien scientifique de la jeune génération de chercheurs engagée dans la recherche sur l'environnement du travail et sur sa régulation dans un contexte de mondialisation. Dans cette perspective, un premier symposium a été accueilli par le Centre de recherche sur l'environnement du travail de l'Université de Cardiff à l'été 2014. Des universitaires anglophones du Nord et du Sud, représentant différentes disciplines, s'y sont rencontrés pour discuter des recherches sur l'organisation du travail, sur sa gouvernance, et sur les enjeux de régulation de la santé et de la sécurité, et de l'environnement du travail (Quinlan *et al.*, 2015). La conférence d'Ottawa a franchi un pas supplémentaire dans la consolidation d'un réseau de recherche international dans notre champ en organisant la rencontre entre, d'un côté, des participants anglophones venus d'Australie, du Canada, de Chine, du Royaume-Uni et des États-Unis et, de l'autre, des universitaires francophones de Belgique, du Québec (Canada) et de France. Tous poursuivent des recherches sur des thèmes similaires, centrés sur des problématiques de santé et de sécurité du travail. Ces enjeux s'observent souvent en lien avec des marchés du travail mondialisés qui se caractérisent par la précarisation de l'emploi, une mobilité géographique accrue de la main-d'œuvre et la « fissuration » du travail, pour emprunter une expression de David Weil (Weil, 2014).

Les contributions à ce numéro rendent compte de résultats de recherches menées, dans des milieux de travail et dans des contextes juridiques assez contrastés, par des universitaires de plusieurs disciplines : sociologie, droit, relations industrielles, études sur le travail, management, communication, et ergonomie. Qu'elles émanent de pays aux économies avancées comme le Canada, l'Australie ou la France, ou d'économies émergentes, comme la Chine, les résultats de ces études dressent des portraits relativement convergents quant aux défis soulevés par la nécessité d'une régulation efficace des conditions de travail permettant de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que d'assurer un accès suffisant aux soins de santé et à une indemnisation juste et équitable en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Pour faciliter la compréhension des messages transversaux de ces études, nous définissons, dans cette introduction, les concepts-clés qui ont sous-tendu les échanges à la conférence et, par extension, les articles de ce numéro thématique. Nous nous intéresserons, d'abord, à la notion de 'régulation' dans le champ de la santé et de la sécurité du travail, puis à celle de 'changement', en prenant en considération la précarité d'emploi, la mobilité géographique liée à l'emploi et la mondialisation. Nous présenterons, ensuite, les affirmations les plus prégnantes de chaque article concernant ces sujets, les situant, au besoin, dans leur contexte géographique et historique.

Régulation

Les régimes juridiques évoqués lors des conférences et dans ce numéro spécial se rapportent à la santé et la sécurité du travail (SST) interprétées dans un sens assez large. On y inclut la législation préventive destinée à assurer la protection contre les risques de lésions professionnelles, la préservation de la santé, physique et mentale, des travailleuses et des travailleurs, ainsi que la garantie de conditions de travail décentes afin d'améliorer leur santé et de limiter les risques de lésions professionnelles. Le concept de SST comprend aussi la reconnaissance du droit à un soutien économique en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ; selon les contextes juridiques nationaux, on parle de régimes de réparation des lésions professionnelles ou de régimes de sécurité sociale.

Depuis les années 1970, la régulation de la prévention des lésions professionnelles à partir d'une logique 'de commandement et de contrôle' — le respect de normes réglementaires détaillées étant contrôlé et imposé par des inspecteurs de l'État — est sous les projecteurs des décideurs politiques responsables de la régulation de la SST, le célèbre *Rapport Robens* de 1972 jouant ici un rôle majeur (Browne, 1973). Bien qu'elle puisse, dans certains cas, permettre d'identifier clairement les risques à éliminer ou contrôler et les mesures préventives à intégrer, lorsqu'appliquée à la régulation de la SST, l'approche 'commandement et contrôle' révèle certaines faiblesses, notamment l'incapacité de favoriser des solutions innovantes, des lacunes dans l'applicabilité *ad hoc* de règles détaillées, une mise en application défailante, l'insuffisante implication de tiers, en particulier en ce qui concerne la participation et la représentation des travailleurs (Walters *et al.*, 2011). Au cours des trente dernières années, de nouveaux défis sont apparus avec l'érosion de 'l'emploi standard' (emploi permanent à plein temps) et la désintégration verticale des relations de travail qui s'accroît suite à l'externalisation du travail à travers un éventail d'arrangements contractuels. Cela a donné lieu à la prolifération d'emplois précaires et à une mobilité géographique croissante puisque les travailleurs doivent parcourir des distances plus grandes pour se rendre au travail, aller d'un emploi à l'autre ou se déplacer dans le cadre de leur travail.

Certaines autorités de régulation ont répondu à ces défis par des approches plus 'adaptées' et 'réflexives'. Cela s'est traduit, dans certains cas, par l'élargissement du champ et de la portée des normes légales en matière de SST ; par un suivi et une mise en œuvre menés de façon mieux adaptée à des situations spécifiques ; par la mobilisation et la facilitation des interactions entre institutions et acteurs étatiques et non-étatiques (comme, notamment, une plus forte participation des travailleurs dans l'application des normes de la SST, voir Johnstone, 2011 ; Johnstone et Stewart, 2015 ; Laflamme, 2015). En même temps, des

acteurs non étatiques ont développé des dispositifs de régulation, tels que les codes de conduite, afin d'influencer les comportements des firmes face à la SST et d'autres enjeux. Encore ici, cela attire l'attention sur l'interaction entre formes publiques et privées de régulation ; les réponses avancées par les États et les acteurs d'entreprise peuvent varier considérablement en fonction des contextes nationaux, économiques, sociaux et culturels. Les articles de ce numéro montrent, néanmoins, que nombre de pays n'ont pas repris entièrement — ni même partiellement — ces approches étiquetées comme étant de « meilleures pratiques » en matière de régulation de la SST.

Les régimes d'indemnisation de travailleurs victimes d'accidents du travail sont l'une des formes les plus anciennes des systèmes d'assurance sociale, dont l'on trouve des traces dès le 19^e siècle en Europe. Leurs modes de fonctionnement sont largement communs aux différents pays : les employeurs assument le coût des cotisations qui fournissent à leurs salariés un certain type d'accès aux soins de santé et un soutien économique en cas d'accident ou de maladie liés au travail (Ison, 1998 ; Lippel, 2012). Ces systèmes présentent quelques caractéristiques universelles : la couverture est assurée sans égard à la faute du travailleur ou de l'employeur ; les prestations sont généralement plus faibles que celles qu'une action en justice pourrait accorder ; les litiges sont réglés hors des tribunaux de droit commun. D'autres caractéristiques diffèrent suivant les cadres réglementaires. Ainsi, dans certains pays, mais pas dans d'autres, les employeurs sont protégés des poursuites judiciaires intentées par des travailleurs (ou les membres de leur famille) qui réclament des dédommagements pour des préjudices imputables à la négligence de l'employeur. De même, certains pays offrent une couverture généralisée à tous les travailleurs, alors que d'autres en excluent certaines catégories de salariés temporaires, ou certains secteurs d'activités. Certains régimes prennent automatiquement en charge les travailleurs indépendants ou autonomes ; d'autres les excluent du régime ou leur laissent l'option de payer pour leur couverture. Dans les économies avancées, certains disent que les coûts liés à l'indemnisation des travailleurs et à la sécurité sociale — tout comme, plus généralement, les taxes sur la masse salariale — favorisent la précarisation de l'emploi : des employeurs-clients tendraient à externaliser leur production vers des sous-traitants ou des entreprises de travail temporaire afin de reporter les coûts des protections sociales sur ceux qui font le travail (Lippel et Laflamme, 2011 ; MacEachen *et al.*, 2012 ; Underhill et Quinlan, 2011).

Changement

Les changements dans les défis qu'ont à affronter les autorités de régulation et qui se posent en relation avec la prise en compte du point de vue des personnes au travail sont liés à des paradigmes multiples ayant marqué les transformations des marchés du travail au cours des décennies récentes. Nous en décrivons deux :

l'emploi précaire et la mobilité géographique liée à l'emploi (MGLE). Les articles de ce numéro spécial suggèrent que ces changements dans l'organisation du travail, qui aboutissent à son intensification — les personnes au travail doivent faire plus en moins de temps —, comme à son extensification — ils et elles doivent travailler de plus nombreuses heures pour gagner leur vie —, ainsi que les transformations des formes d'emploi seraient généralement induits par un principe de flexibilité favorable aux employeurs (sur le plan des horaires, des formes d'emploi, de la localisation géographique du travail, etc.), avec des conséquences largement négatives pour la santé et la sécurité des travailleurs (Askenazi *et al.*, 2006 ; Hu *et al.*, 2016 ; Quinlan, 2015 ; Kivimäki *et al.*, 2015).

Emploi précaire et travail atypique

On dispose d'une riche littérature sur « l'emploi précaire » (Quinlan *et al.*, 2001) et des concepts contigus portent sur le travail atypique (Quinlan, 2015 ; Vosko, 2010), les « mauvais *jobs* » (en opposition au « travail décent », voir Di Ruggiero *et al.*, 2015), l'insécurité de l'emploi actuel (Cloutier *et al.*, 2011 ; Eurofound, 2016) et, plus largement, de la possibilité d'accéder à un emploi et de s'y maintenir (Lewchuk *et al.*, 2015). Tous ces concepts sont importants pour la compréhension des enjeux de la SST liés aux changements dans les milieux de travail.

Le rapport de Michael Quinlan publié par le Bureau International du Travail (Quinlan, 2015) fournit un panorama des enjeux de la SST dans le contexte du travail atypique, incluant le travail temporaire, les relations de travail triangulaires, le travail à domicile, le travail autonome et la sous-traitance, ainsi que le travail non-déclaré. Il fournit aussi un cadre analytique pour comprendre les conséquences sur la SST de l'emploi précaire, en mettant l'accent sur les pressions liées à l'insécurité économique et aux modes de rémunération, la désorganisation et l'ineffectivité de la régulation.

Des épidémiologistes ont mis au point une série de mesures qui cherchent à cerner les paramètres de l'emploi précaire (Benach *et al.*, 2014) et de la vulnérabilité des personnes au travail (Smith *et al.*, 2015). L'objectif est de développer des outils susceptibles d'améliorer les stratégies de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Des études ont, aussi, montré que la vulnérabilité peut se constituer en couches superposées (Sargeant et Tucker, 2009) quand, par exemple, le statut de migrant précaire, les défis linguistiques, les relations d'emploi atypiques et d'autres facteurs se combinent pour accroître la vulnérabilité. Des 'couches de vulnérabilité' similaires peuvent être perçues à travers le prisme du genre (Cox et Lippel, 2008 ; Lippel et Cox, 2012). L'impact des externalisations accompagnées par d'autres changements associés à la mondialisation a créé, enfin, de nouveaux défis pour donner une voix aux travailleurs et assurer leur représentation (Walters *et al.*, 2011 ; Walters et Wadsworth, 2016).

Plusieurs études de ce numéro portent sur des formes d'organisation du travail qui se rangent dans la catégorie de l'emploi précaire et du travail atypique. Mélanie Lefrançois et ses collègues examinent les effets des horaires atypiques sur l'équilibre travail-famille et, par extension, sur la santé des travailleurs. L'étude de Stéphanie Premji, qui porte sur les travailleuses et les travailleurs immigrants dans la région de Toronto, associe les caractéristiques de l'emploi précaire et la mobilité géographique liée à l'emploi, en donnant à voir les conditions de transport quotidien et d'emploi, ainsi que leurs incidences sur la santé. L'article d'Elsa Underhill et de Malcolm Rimmer, quant à lui, s'intéresse aux travailleurs étrangers temporaires de la catégorie saisonniers-vacanciers (*backpackers*) dans l'industrie agricole australienne où la mobilité est, également, une caractéristique de ces contrats temporaires, en raison du statut de migration précaire de ces travailleurs.

Mobilité géographique liée à l'emploi

Roseman et ses collègues ont développé la définition suivante du concept de mobilité géographique liée à l'emploi (MGLE) :

La mobilité géographique liée à l'emploi désigne la mobilité exigée pour se rendre à son travail et dans le cadre de son travail. La notion englobe tout un éventail de situations : de l'immobilité relative (travail à domicile), en passant par les trajets quotidiens longs pour se rendre au travail ou se déplacer dans le cadre du travail, jusqu'aux absences du domicile régulières et prolongées au niveau régional, national et international. Cet éventail ne comprend donc pas uniquement la mobilité internationale dans l'accès à, et dans le cadre de, l'emploi, mais aussi des mouvements similaires (et leur absence) entre des localités, des régions, des provinces et des États ainsi qu'à travers d'autres frontières infranationales. Nous utilisons l'adjectif « géographique » pour distinguer cette forme de mobilité d'acceptions alternatives utilisées dans les sciences sociales, qui l'associent à la mobilité sociale ou économique ascendante et descendante mesurée sur des échelles (classe, éducation...) choisies par certains théoriciens (Roseman *et al.*, 2015: 175-176, traduction libre).

Temple Newhook et ses collègues (2011) utilisent cette définition dans leur revue de littérature consacrée aux conséquences sanitaires de la mobilité géographique liée à l'emploi; toutefois, le concept est moins souvent utilisé de façon holistique en relation avec la SST et la régulation (Lippel et Walters, 2014).

Abondent, par contre, les études qui traitent des enjeux de la SST en relation avec des catégories spécifiques de la main-d'œuvre mobile : on dispose ainsi d'une riche littérature sur les travailleurs étrangers temporaires qui voyagent des pays du Sud afin d'oeuvrer dans des pays du Nord (Gravel et Premji, 2014; Salami *et al.*, 2016) ou encore sur les travailleurs engagés dans certains métiers intrinsèquement mobiles, tels les routiers (Mayhew et Quinlan, 2006) ou les marins (Walters et Bailey, 2013).

Plusieurs articles dans ce numéro abordent des enjeux de SST pour les travailleurs en situation de mobilité qui se trouvent à des points divers du spectre défini par Roseman et ses collègues. De longs déplacements quotidiens caractérisent les journées de travail des immigrants étudiés par Premji, alors qu'à l'autre bout du spectre sont étudiés des travailleurs concernés par des mouvements de migration internationale temporaire (Underhill et Rimmer) et de migration interne (Li). L'article de Desai Shan apporte un éclairage quant à l'efficacité de la législation en matière de réparation des lésions professionnelles subies par des marins chinois. Tous ces articles contribuent à notre connaissance de la SST et de la MGLE, et ils permettent de clarifier les enjeux liés à la mobilité et à la précarité de l'emploi et, parfois, d'examiner les liens entre les deux.

Mondialisation: la spirale vers le bas

Toutes ces études ont été menées au 21^e siècle, à un moment où les marchés mondialisés et le discours néolibéral qui leur est associé ont un impact énorme sur la régulation de la SST et sur la capacité des travailleurs à se mobiliser pour résister à des changements fortement nuisibles à leur santé (Baril-Gingras, 2013; Lippel, 2016; Walters *et al.*, 2011).

Sargeant et Tucker (2009) ont développé un cadre conceptuel permettant d'évaluer les risques qui pèsent sur la santé et la sécurité des travailleurs dans un contexte de migrations internationales du Sud vers le Nord. Leur approche intègre des savoirs sur l'emploi précaire, les migrations, les problèmes linguistiques et le racisme. Lippel et Messing (2013) abordent la problématique du genre à la lumière du paradigme 'sécurité ou profit' (Nichols et Walters, 2013) pour comprendre de façon holistique les enjeux de régulation de la SST dans un contexte de mondialisation. Enfin, la récupération de la science au service des entreprises a été examinée dans le but d'en appréhender les conséquences sur la SST et l'environnement (Michaels, 2008; Thébaud-Mony, 2014; Messing, 2014 et 2016). Cette façon de faire s'avère d'autant plus efficace qu'elle s'inscrit dans un contexte de dérégulation liée au néo-libéralisme (Lippel, 2016).

Dans ce numéro, Lefrançois et ses collègues fournissent un exemple prégnant quant aux conséquences différenciées selon le genre des restructurations et de la planification en flux tendus dans un contexte de mondialisation. Thébaud-Mony s'intéresse à la façon dont la science est instrumentalisée dans un but de légitimation de pratiques industrielles, montrant comment les dangers inhérents à l'exploitation minière, pourtant connus dès les 19^e et 20^e siècles, continuent à être occultés.

Les articles dans ce numéro

Les problématiques de régulation, d'emploi précaire et de mobilité sont abordées dans l'article d'Elsa Underhill et de Malcolm Rimmer intitulé « *Private Governance, State Regulation and Employment Standards: How Political Factors Shape their Nexus in Australian Horticulture* » (en français : « Gouvernance privée, régulation étatique et normes du travail : comment les facteurs politiques en façonnent les liens dans l'horticulture australienne »). L'article rend compte d'une étude empirique sur les conditions de travail de saisonniers agricoles en Australie, dont beaucoup sont des migrants temporaires détenant des visas vacances-travail. Il explore, dans le secteur de l'horticulture australienne, les liens entre régulation étatique (notamment la *Fair Work Act 2009*, *Cth* et les législations des États sur la SST) et des formes privées de régulation, *via* principalement les codes de conduite volontaires s'appliquant aux supermarchés et aux agences de travail temporaire. Pour Underhill et Rimmer, les normes publiques de régulation se sont érodées sous l'effet des changements intervenus dans le secteur, notamment les pressions exercées sur le marché des produits par les supermarchés ou, encore, la position de plus en plus vulnérable des migrants. La régulation privée manque elle aussi d'effectivité puisque les codes de conduite fondent leurs normes sur les normes minimales du travail et ouvrent des brèches qui permettent de les contourner pour échapper aux contrôles et aux poursuites.

Selon Underhill et Rimmer, la discordance des réponses politiques a paralysé la réforme de l'articulation entre régulation publique et privée dans l'industrie horticole. De récentes enquêtes gouvernementales ont constaté l'exploitation de ces travailleuses et travailleurs, mais elles proposent des solutions différentes : celles-ci vont de l'appel à des pouvoirs coercitifs renforcés de l'État et à l'exigence d'un permis des agences de travail temporaire (réclamés par des acteurs politiques de gauche et des syndicats), au maintien du statu quo. Underhill et Rimmer affirment que l'impasse politique qui en résulte a pour conséquence d'affaiblir la régulation tant publique que privée, ainsi que d'exposer les saisonniers agricoles à des conditions d'emploi fondées sur l'exploitation.

L'article de Mankui Li étudie l'évolution du cadre réglementaire de la SST en Chine et, notamment, son effectivité en matière de prévention des accidents et des maladies dans des situations de migration interne pour les fins du travail. La migration interne est un phénomène relativement récent en Chine ; elle résulte des déplacements de travailleurs ruraux à la recherche d'un emploi dans les centres urbains. Leurs statuts les distinguent de leurs homologues citadins, ils sont plus précaires et vulnérables et, selon Li, ils bénéficient d'une protection moindre de la législation sur la SST. Dans son analyse, il utilise le cadre de l'OIT pour évaluer l'effectivité de la réglementation ainsi que le schéma conceptuel de Tucker sur la

citoyenneté en matière de SST. Il conclut à la nécessité d'améliorer les protections réglementaires existantes, notamment au bénéfice des travailleurs migrants, afin de garantir une pleine protection à l'ensemble des travailleurs et de favoriser leur participation au développement de la santé et la sécurité en Chine.

Même lorsque la main-d'œuvre est recrutée localement, l'évolution des conditions de travail impose souvent aux travailleuses et aux travailleurs une mobilité géographique accrue. Les travailleurs précaires, par exemple, sont confrontés à d'importants problèmes lors de leurs allers-retours entre domicile et travail, ainsi que lors de leurs trajets entre de multiples lieux de travail avec lesquels ils n'étaient pas nécessairement familiers. Dans son article « *Precarious Employment and Difficult Daily Commutes* » (en français, « Emploi précaire et déplacements quotidiens difficiles »), Stéphanie Premji rend compte d'une étude empirique qualitative sur les conditions de déplacement de travailleurs immigrants à Toronto (Canada), occupés de façon précaire dans des emplois situés surtout en lieux fixes. L'étude révèle une relation réciproque entre emploi précaire et difficultés de déplacement qui comprennent des trajets complexes afin de rejoindre de multiples sites de travail, parfois mal identifiés, une forte dépendance envers des transports en commun à coût élevé et un sentiment d'insécurité lors de trajets de nuit ou vers des destinations isolées. L'étude montre aussi que les difficultés de transport peuvent même être à l'origine du refus ou de l'abandon d'emplois, y compris du travail désirable, faisant ainsi obstacle au développement de stratégies professionnelles susceptibles d'améliorer les perspectives et les conditions d'emploi individuelles. Certes, toutes les catégories de travailleuses et de travailleurs peuvent être soumises au stress et aux coûts des trajets entre travail et domicile, cependant, Premji montre que les hommes et les femmes immigrés à bas revenus se voient, cela de façon disproportionnée, imposer une part toujours plus élevée des coûts — en termes de temps, d'effort et d'argent — induits par les trajets entre le travail et la maison, en raison de l'intersection de multiples désavantages sociaux et du stress qui y sont liés. Parmi ces derniers, il faut souligner le décalage entre, d'une part, l'offre et la demande de travail dans les banlieues en bordure des villes où les immigrants vivent, et, d'autre part, les politiques publiques de logement social, de transport et d'emploi qui reflètent et renforcent les structures de pouvoir dominantes. Cette répartition spatiale du travail et des travailleurs à Toronto est le résultat d'inégalités salariales croissantes et d'une polarisation accrue des voisinages. En conclusion, l'article formule des propositions de réformes en matière de transports publics, d'emploi, de logement et de garde d'enfants susceptibles de réduire ou d'alléger quelques-unes des difficultés décrites.

Une étude québécoise, « "Travailler la nuit pour voir ses enfants, ce n'est pas l'idéal!" Marge de manœuvre d'agentes et d'agents de nettoyage dans

le secteur des transports afin de concilier horaires atypiques et vie familiale», aborde, elle aussi, certaines conséquences des changements de l'environnement du travail sur la vie quotidienne des travailleurs, dans et en dehors du travail. En s'intéressant aux effets spécifiques d'horaires de travail non standards sur les deux sexes, Mélanie Lefrançois, Johanne Saint-Charles et Karen Messing expliquent comment l'imposition d'horaires de travail atypiques influe sur les stratégies de conciliation travail-famille développées par les travailleuses et les travailleurs. Le recours à ce type d'horaires constitue pour les employeurs un moyen d'ajuster étroitement le nombre de salariés à la quantité de travail requise. Dans un univers professionnel mondialisé, les personnes qui travaillent sont de plus en plus nombreuses à y être confrontées; elles subissent une intensification de leur travail en même temps que des conséquences négatives sur leur santé, *a fortiori* quand les temps de travail atypiques se combinent avec des bas salaires et une faible autonomie dans la détermination des horaires et du travail lui-même.

En étudiant l'expérience d'agentes et d'agents de nettoyage dans l'industrie des transports à partir d'une double perspective ergonomique et communicationnelle, Lefrançois et ses collègues décrivent les difficultés auxquelles ceux-ci sont confrontés lorsqu'il s'agit de développer des stratégies de conciliation travail-famille dans des situations où les marges de manœuvre sont très réduites. Les auteures mettent ainsi en lumière les facteurs organisationnels et relationnels qui, paradoxalement, amènent certaines personnes à travailler dans des équipes de nuit pour concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Face à ces contraintes, le soutien des collègues, les relations entre les sexes et l'ancienneté sont autant de facteurs qui contribuent à déterminer le « choix » d'un horaire de travail. L'article montre les conséquences individuelles et familiales majeures des horaires atypiques, ainsi que les efforts que les travailleurs et les travailleuses (notamment les mères monoparentales) doivent consacrer pour y faire face, toujours avec des incidences négatives et coûteuses pour leur santé. Il donne ainsi à voir les conséquences sur les interactions familiales des stratégies entrepreneuriales et des décisions concernant l'organisation du travail. L'article explique les défis devant lesquels cette situation place les syndicats à la recherche de solutions collectives.

L'article de Desai Shan rend compte d'une étude sur les processus d'indemnisation déclenchés lorsque des marins chinois disparaissent en mer ou que leur décès est reconnu comme étant intervenu à l'occasion de leur travail. Les marins sont des travailleurs doublement mobiles: ils partent de leurs pays d'origine pour rejoindre les bateaux sur lesquels ils s'enrôlent, et le travail lui-même implique une mobilité constante, des problèmes inter-juridictionnels et une relative invisibilité pour les autorités. De surcroît, la structure de cette industrie, tributaire d'agents d'équipage pour recruter les travailleurs et gérer leurs droits et obligations, insère les marins dans des relations d'emploi complexes, au moins tripartites, relations

compliquées davantage par leur mobilité. L'article de Shan repose sur une étude qualitative s'intéressant à des familles de marins chinois décédés ou disparus en mer, associée à l'analyse de dossiers judiciaires portant sur leurs demandes d'indemnisation. Elle a constaté que les familles chinoises concernées ignorent, dans une large mesure, les circonstances du décès en mer de l'un de leurs proches et qu'elles ne reçoivent guère de soutien pour faire valoir leurs droits inscrits dans la législation sur l'indemnisation des travailleurs qui couvre le secteur de la navigation maritime. Ses observations empiriques l'amènent à la conclusion que, tant l'ambiguïté juridictionnelle concernant les accidents de travail maritimes que la fragmentation des relations de travail, compromettent l'effectivité des dispositions légales en matière de sécurité sociale soi-disant applicables à cette main-d'œuvre mondialisée et précarisée.

Enfin, l'article d'Annie Thébaud-Mony, « Science asservie et invisibilité des cancers professionnels : études de cas dans le secteur minier en France », situe dans son contexte historique une problématique contemporaine, à savoir l'influence de l'industrie sur la production d'études scientifiques et ses effets sur la réglementation. Elle y explore les difficultés dans la reconnaissance des origines professionnelles des cancers dont souffrent des mineurs. Sur la base d'une recherche menée par une équipe interdisciplinaire, associant spécialistes des sciences de la santé et chercheurs en sciences sociales, elle analyse la production et les conséquences de ce qu'elle appelle « le paradigme du doute » : la contestation, la mise en cause ou l'ignorance continuelles des connaissances sur les risques — ici les dangers pour la santé à cause de l'exposition des mineurs à de la poussière cancérigène. L'expertise scientifique est, ainsi, souvent mobilisée sous une forme qui préserve les intérêts des industriels et des actionnaires, avec l'effet de ralentir le processus de prise de décision publique pour assurer une protection de la santé des travailleurs et de l'environnement. L'une des conséquences des « fausses controverses » suscitées par le « paradigme du doute » est l'exigence sans fin de preuves sous forme, notamment, d'études épidémiologiques, coûteuses en temps et en ressources, focalisées sur une relation mono-causale entre un contaminant et une maladie. Cela est particulièrement problématique dans le cas d'exposition à des substances cancérigènes, centre de la recherche de Thébaud-Mony. L'auteure l'illustre à travers deux études de cas de sites miniers dans le sud de la France où une équipe de chercheurs, contre de nombreuses résistances, a aidé à démontrer l'exposition des travailleurs à des substances dangereuses, dans le but de faciliter leur accès à une indemnisation en raison de maladie professionnelle. Cette analyse rappelle les interactions complexes entre ceux qui produisent le savoir scientifique et la connaissance produite d'une part et, d'autre part, les institutions de régulation responsables de reconnaître les effets des conditions de travail et d'emploi sur la santé.

Conclusion

Quelles leçons pouvons-nous tirer pour l'analyse de la SST et de la régulation à partir de ces études ayant recours à différentes approches ? Plusieurs réflexions sont encore à mener, mais une problématique se dégage de la lecture en parallèle de ces articles : celle du transfert du risque sur celles et ceux qui sont le moins capables d'en supporter les conséquences. Les contrats de travail atypiques, on le sait, tendent à faire porter aux travailleurs précaires le risque des « temps morts ». Alors que les travailleuses et les travailleurs dans des emplois réguliers sont rémunérés même en l'absence de clients, les contrats de travail temporaires et l'exigence d'horaires en mode « juste à temps » permettent à l'employeur d'éviter d'avoir à payer un travailleur en cas de faible demande, stratégie utilisée pour faire compétition sur des marchés mondialisés. Les travailleuses et les travailleurs portent alors un coût qui, historiquement, avait été à la charge de l'employeur. De façon similaire, quand les personnes au travail sont toujours « en mouvement », allant d'un verger à l'autre, d'un employeur à l'autre, d'un contrat à l'autre, ils ne reçoivent pas de rémunération durant leurs déplacements ; ils sont payés seulement quand leurs services font l'objet d'une forte demande. Dans de nombreux pays, ils ne sont pas, non plus, rémunérés en cas d'accident survenu sur les trajets domicile-travail. Sous les deux paradigmes, la capacité des travailleuses et des travailleurs à s'organiser collectivement et à résister à l'exploitation est affaiblie, comme l'est aussi celle des autorités de régulation à garantir la sécurité au travail. Les risques sont transférés aux individus et la capacité à y répondre collectivement, *via* la représentation collective ou *via* l'État, se trouve minée. Ce sont là des défis auxquels la réglementation sur la SST devra répondre au 21^e siècle. Certains pays ont commencé à relever ce défi. C'est le cas de l'Australie, qui a renoncé à faire de la relation d'emploi le prérequis pour les devoirs et obligations légaux des firmes en matière de SST². Mais beaucoup plus doit encore être fait pour repenser les protections réglementaires susceptibles de protéger la santé des travailleurs dans une économie mondialisée.

Notes

- 1 Les éditeurs sont reconnaissants pour le soutien reçu du Conseil de recherches en sciences humaines (Subvention #611-2014-0290), financement de la Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité du travail dont K. Lippel est titulaire (#950-228-353), financement assuré par une subvention du Partenariat en Mouvement sous la direction de Barbara Neis (#895-2011-1019), ainsi que pour le soutien de l'Université d'Ottawa, provenant notamment du Programme d'accélération de la recherche internationale, de la Vice-présidente à la recherche et de la section de droit civil de la Faculté de droit. Ils souhaitent aussi remercier pour leur contribution les professeurs Rachel Cox, Maude Choko, Michael Quinlan et David Walters qui ont aidé à l'organisation de la conférence d'Ottawa et à des activités connexes. Les vidéos des communications peuvent être visionnées sous <https://www.youtube.com/playlist?list=PL7j0fx8Xt-FsQ46iSW-pyR1aRxPWOM1Qr>

- 2 Dans sa réforme harmonisée de la législation sur la santé et la sécurité du travail, l'Australie a remplacé l'approche traditionnelle en créant « une obligation 'de diligence' [de prévention des lésions professionnelles] imposée, non pas aux 'employeurs', mais aux personnes exploitant une entreprise ou une société, dûe à toutes les catégories de personnes qui travaillent, recrutées, dirigées ou influencées par la personne exploitant l'entreprise ou la société », et une seconde, en imposant « des obligations élargies à toutes les personnes exploitant une entreprise ou une société de consulter les travailleurs effectuant des travaux pour l'entreprise ou la société et concernés par un enjeu relatif à la santé et la sécurité du travail [...] de faciliter l'élection de représentants à la santé et la sécurité représentant tous les travailleurs qui effectuent des travaux pour l'entreprise ou la société » (Johnstone, 2011 : 91). Traduction libre.

Références

- Askenazi, Philippe, Damien Cartron, Frédéric de Coninck et Michel Gollac. (2006) *Organisation et intensité du travail*, Toulouse, France : Octares Éditions.
- Baril-Gingras, Geneviève. (2013) « La production sociale de la santé et de la sécurité du travail », dans Sylvie Montreuil, Pierre-Sébastien Fournier et Geneviève Baril-Gingras (Eds.), *L'intervention en santé et en sécurité du travail : pour agir en prévention dans les milieux de travail*, Québec : Presses de l'Université Laval, p. 23-110.
- Benach, Joan, Alexandra Vives, Marcelo Amable, Christophe Vanroelen, Gemma Tarafa et Carles Muntaner. (2014) « Precarious Employment: Understanding an Emerging Social Determinant of Health », *Annual Review of Public Health*, 35, p. 229-253 (doi:10.1146/annurev-publhealth-032013-182500).
- Browne, R.C. (1973) « Safety and Health at Work: The Robens Report », *British Journal of Industrial Medicine*, 30 (1), p. 87-94.
- Cloutier, Esther, Katherine Lippel, Noël Bouliane et Jean-François Boivin. (2011) « Description des conditions de travail et d'emploi au Québec », dans Michel Vézina, Esther Cloutier, Susan Stock, Katherine Lippel, Éric Fortin, Alain Delisle, Marie St-Vincent, Amélie Funès, Patrice Duguay, Samuel Vézina et Pascale Prud'homme (Eds.), *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi, et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*. Montréal : Institut de recherche Robert Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec, Institut de la Statistique du Québec, p. 59-158.
- Cox, Rachel et Katherine Lippel. (2008) « Falling Through the Legal Cracks: The Pitfalls of Using Workers' Compensation Data as Indicators of Work-Related Injuries and Illnesses », *Policy and Practice in Health and Safety*, 6 (2), p. 9-30.
- Di Ruggiero, Erica, Joanna E. Cohen, Donald C. Cole et Lisa Forman. (2015) « Public Health Agenda Setting in a Global Context: The International Labor Organization's Decent Work Agenda », *American Journal of Public Health*, 105 (4), p. e58-e61 (doi: 10.2105/AJPH.2014.302455).
- Eurofound. (2016) *First Findings: Sixth European Working Conditions Survey*, Luxembourg : Publications Office of the European Union, p. 1-8.
- Gravel, Sylvie et Stéphanie Premji. (2014) « Travailleurs migrants : une histoire sans fin de cumul des précarités de statut, d'emploi et de conditions de santé et de sécurité au travail », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 16 (2), p. 1-5.
- Hu, Nien-Chih, Jong-Dar Chen et Tsun-Jen Cheng. (2016) « The Associations between Long Working Hours, Physical Inactivity and Burnout », *Journal of Occupational and Environmental Medicine*, 58 (5), p. 514-518 (doi:10.1097/JOM.0000000000000715).

- Ison, Terence George. (1998) « Workers' Compensation Systems », dans Jeane Mager Stellman (Ed.), *Encyclopaedia of Occupational Health and Safety*, 4 ed., Vol. 1, Genève: ILO.
- Johnstone, Richard. (2011) « Dismantling Worker Categories: The Primary Duty of Care, and Worker Consultation, Participation and Representation in the *Model Work Health and Safety Bill 2009* », *Policy and Practice in Health and Safety*, 9 (2), p. 91-108.
- Johnstone, Richard et Andrew Stewart. (2015) « Swimming against the Tide: Australian Labor Regulation and the Fissured Workplace », *Comparative Labor Law and Policy Journal*, 37, p. 55-90.
- Kivimäki, Mika, Markus Jokela, Solja T. Nyberg, Archana Singh-Manoux, Eleonor I. Fransson, Lars Alfredsson, ..., et Marianna Virtanen. (2015) « Long Working Hours and Risk of Coronary Heart Disease and Stroke: A Systematic Review and Meta-Analysis of Published Studies and Unpublished Individual Participant Data for 603838 Individuals », *The Lancet*, 386, October 31st, p. 1739-1746.
- Laflamme, Anne-Marie. (2015) « Changing Work Relationships and the Protection of Workers under Quebec and Australian Occupational Health and Safety Law », *Canadian Labour and Employment Law Journal*, 19 (1), p. 223-253.
- Lewchuk, Wayne, Michelynn Laflèche, Stephanie Procyk, Charlene Cook, Diane Dyson, Luin Goldring, Karin Lior, Alan Meisner, John Shields, Anthony Tambureno et Peter Viducis. (2015) *The Precarity Penalty: The Impact of Employment Precarity on Individuals, Households and Communities and What to Do About it*. Consulté à <<http://www.unitedwaytyr.com/document.doc?id=307>>.
- Lippel, Katherine. (2012) « Preserving Workers' Dignity in Workers' Compensation Systems: An International Perspective », *American Journal of Industrial Medicine*, 55 (6), p. 519-536 (doi:10.1002/ajim.22022).
- Lippel, Katherine. (2016) « L'avenir du droit de la santé et de la sécurité du travail dans le contexte de la mondialisation », *Ottawa Law Review/Revue de droit d'Ottawa*, 47 (2), p. 535-556.
- Lippel, Katherine et Rachel Cox. (2012) « Invisibilité des lésions professionnelles et inégalités de genre: le rôle des règles et pratiques juridiques », dans Annie Thébaud-Mony, Véronique Daubas-Letourneux, Nathalie Frigul et Paul Jobin (dir.) *Santé au travail: Approches critiques*, Paris: La Découverte, p. 153-179.
- Lippel, Katherine et Anne-Marie Laflamme. (2011) « Les droits et responsabilités des employeurs et des travailleurs dans un contexte de sous-traitance: enjeux pour la prévention, l'indemnisation et le retour au travail », dans Service de la formation continue du Barreau du Québec (Ed.), *Développements récents en droit de la santé et sécurité au travail*, vol. 334, Cowansville: Éditions Yvon Blais, p. 267-360.
- Lippel, Katherine et Karen Messing. (2013) « A Gender Perspective on Work, Regulation and their Effects on Women's Health, Safety and Well-Being », dans Theo Nichols et David Walters (Eds.), *Safety or Profit? International Studies in Governance, Change and the Work Environment*, Amityville, NY: Baywood Publishing, p. 33-48.
- Lippel, Katherine et David Walters. (2014) *Employment-Related Geographic Mobility and Occupational Health and Safety Policy (Draft Report)*.
- MacEachen, Ellen, Katherine Lippel, Ron Saunders, Agnieszka Kosny, Liz Mansfield, Christine Carrasco et Diana Pugliese. (2012) « Workers' Compensation Experience-Rating Rules and the Danger to Workers' Safety in the Temporary Work Agency Sector », *Policy and Practice in Health and Safety*, 10 (1), p. 77-95.

- Mayhew, Claire et Michael Quinlan. (2006) « Economic Pressure, Multi-Tiered Subcontracting and Occupational Health and Safety in Australian Long-Haul Trucking », *Employee Relations*, 28 (3), p. 212-229 (doi:10.1108/01425450610661216).
- Messing, Karen. (2016) *Les souffrances invisibles : Pour une science du travail à l'écoute des gens* (Marianne Champagne, Trans.), Montréal: Les Éditions Écosociété.
- Messing, Karen. (2014) *Pain and Prejudice: What Science Can Learn about Work from the People Who Do It*, Toronto: Between the Lines.
- Michaels, David. (2008) *Doubt is their Product- How Industry's Assault on Science Threatens Your Health*, New York: Oxford University Press.
- Nichols, Theo et David Walters. (2013) *Safety or Profit? International Studies in Governance, Change and the Work Environment*, Amityville, NY: Baywood Publishing.
- Quinlan, Michael. (2015) *The Effects of Non-Standard Forms of Employment on Worker Health and Safety*. Consulté à Genève: <http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS_443266/lang--en/index.htm>.
- Quinlan, Michael, Katherine Lippel, Richard Johnstone et David Walters. (2015) « Governance, Change and the Work Environment », *Policy and Practice in Health and Safety*, 13 (2), p. 1-5.
- Quinlan, Michael, Claire Mayhew et Philip Bohle. (2001) « The Global Expansion of Precarious Employment, Work Disorganization, and Consequences for Occupational Health: A Review of Recent Research », *International Journal of Health Services*, 31 (2), p. 335-414.
- Roseman, Sharon R., Pauline Gardiner Barber et Barbara Neis. (2015) « Towards a Feminist Political Economy Framework for Analyzing Employment-Related Geographical Mobility », *Studies in Political Economy*, 95 (print.), p. 175-203.
- Salami, Bukola, Salima Meherali et Azeez Salami. (2016) « The Health of Temporary Foreign Workers in Canada: A Scoping Review », *Canadian Journal of Public Health*, 106 (8), p. 546-554 (doi:10.17269/CJPH.106.5182).
- Sargeant, Malcolm et Eric Tucker. (2009) « Layers of Vulnerability in Occupational Safety and Health for Migrant Workers: Case Studies from Canada and the UK », *Policy and Practice in Health and Safety*, 7 (2), p. 51-73.
- Smith, Peter M., Ron Saunders, Marni Lifshen, Ollie Black, Morgan Lay, Curtis F. Breslin et Emile Tompa. (2015) « The Development of a Conceptual Model and Self-Reported Measure of Occupational Health and Safety Vulnerability », *Accident Analysis and Prevention*, 82, p. 234-243 (doi:<http://dx.doi.org/10.1016/j.aap.2015.06.004>).
- Temple Newhook, Julia, Barbara Neis, Lois Jackson, Sharon R. Roseman, Paula Romanow et Chrissy Vincent. (2011) « Employment-Related Mobility and the Health of Workers, Families, and Communities: The Canadian Context », *Labour/Le Travail*, 67 (print.), p. 121-156.
- Thébaud-Mony, Annie. (2014) *La Science Asservie. Santé publique: Les collusions mortifères entre industriels et chercheurs*, Paris: Éditions La Découverte.
- Underhill, Elsa et Michael Quinlan. (2011) « How Precarious Employment Affects Health and Safety at Work: The Case of Temporary Agency Workers », *Relations Industrielles/Industrial Relations*, 66 (3), p. 397-421.
- Vosko, Leah F. (2010) *Managing The Margins - Gender, Citizenship, and the International Regulation of Precarious Employment*, New York: Oxford University Press.
- Walters, David et Nicholas Bailey. (2013) *Lives in Peril*, Basingstoke: Palgrave Macmillan.

- Walters, David, Richard Johnstone, Kaj Frick, Michael Quinlan, Geneviève Baril-Gingras et Annie Thébaud-Mony. (2011) *Regulating Workplace Risks: A Comparative Study of Inspection Regimes in Times of Change*, Cheltenham, UK : Edward Elgar.
- Walters, David et Emma Wadsworth. (2016) *Worker Participation in the Management of Occupational Safety and Health: Qualitative Evidence from the Second European Survey of Enterprises on New and Emerging Risks (ESENER-2)*. Consulté à Luxembourg : <<https://osha.europa.eu/fr/tools-and-publications/publications/worker-participation-management-occupational-safety-and-health/view>>.
- Weil, David. (2014) *The Fissured Workplace: Why Work Became so Bad for so Many and What Can be Done to Improve it*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press.